



Regularisation par le travail

Par **jani76**, le **31/03/2010 à 12:08**

Bonjour,
BONJOUR A tous,
je suis venu en France en 2002 de Maroc, autant qu'étudiant j'ai obtenu ma licence en 2005, mais à la fin de 2007 j'avais un refus de titre de séjour étudiant + un quitter territoire, j'ai fait les recours et tous, mais pas de résultats, mais pendant mes études j'ai travaillé à mi temps dans un resto à Paris, licencié en octobre 2009, bon dernièrement j'ai déposé mon dossier chez un avocat pour régulariser, car mon patron m'a fait un contrat en CDI à plein temps, plus tous les papiers nécessaires mais, j'avais pas de repense jusqu'à maintenant mon avocat m'a dit que c'est un rejet implicite y a rien de grave! bon il a adressé une lettre au ministre d'immigration à partir de premier mars il faut attendre 2 mois, mon avocat m'a dit si ça marche pas je vais déposer le dossier au tribunal de Paris, ...quelqu'un a des renseignements sur mon cas ou une suggestion svp merci

Par **anais16**, le **18/04/2010 à 20:08**

Bonjour,
on peut considérer qu'il y a rejet implicite à partir de 4 mois de silence de la Préfecture à partir de la date de dépôt du dossier.
Effectivement, on peut faire un recours gracieux et ensuite contentieux, mais:
- les préfectures ont énormément de retard dans le traitement des dossiers, donc même si les textes disent 4 mois pour le rejet implicite, il faut aussi accepter une période de tolérance.
- avez-vous appelé la préfecture pour savoir si votre dossier a au moins été pris en compte? avez-vous bien un récépissé de dépôt de votre dossier?
- une procédure au tribunal pour rejet implicite peut être très longue car votre dossier ne sera pas traité prioritairement, en comparaison à des refus explicites avec OQTF.
Parfois, si vous êtes sûr que votre dossier a été traité et rejeté implicitement, il vaut mieux simplement redéposer une demande...
Anais

Par **jani76**, le **18/04/2010** à **21:23**

MERCI ANAISS,POUR LES SUGGESTIONS ,ils m'ont dit que c'est serré a paris en se moment ,pas comme les autres département,et c'est vrai d'ailleurs mon avocat,il a simplement envoyé une requête gracieuse au préfecture,il a eu pas de repense et j'ai pas de numéro de dossier,je crois que je vais le redisposer moi même,et comme tu m'avais dit ça va être long si je vais tribunal.rnrnrncordialement,